TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT ET TOUS LES PAPIERS SE RECYCLENT !

ValDem

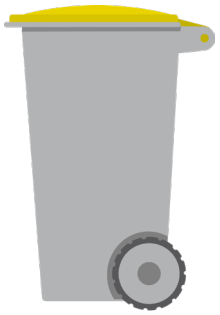

ValDem met en place l'extension des consignes de tri pour son territoire, et permet ainsi la simplification du geste de tri. Plus besoin de se poser de question : si c'est un emballage, qu'il soit en plastique, en carton ou en métal, il se trie dans le bac jaune !

Les nouvelles consignes de tri

valables à partir du 1er janvier 2022

Bouteilles, bidons et flacons en plastiques

Barquettes, conserves, aérosols, canettes

Tous les emballages en carton

Tous les papiers

Nouveau

Pots, barquettes, films, sacs, sachets, tubes...

Tri efficace

- Inutile de laver mes emballages, il suffit de bien les vider
- J'aplatis les bouteilles, cartonnettes, briques alimentaires dans le sens de la longueur
- Je dépose mes emballages en vrac dans mon bac, sans les imbriquer
- Je sépare bien les emballages par matière
  - → Je retire le film plastique des revues publicitaires
  - → Je retire la barquette en plastique de la boite en carton

Et je mets le tout en vrac dans mon bac jaune

Emballages volumineux

Grands cartons bruns et polystyrène

→ J'apporte en déchetterie